SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un janvier à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le 1er Vice-président le vingt-cinq janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard CLUZEAUD**, Doyen de séance pour l'élection du Président.

SEANCE DU 31 JANVIER 2019

PRESENTS

COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Carlos MONTES, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE Julien BOCQUET, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT Patrick HERVOUET, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Thierry GUILLOT, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE Gérard DORIMINI, DELEGUE SUPPLEANT
COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

CHAMBOURCY
L'ETANG-LA-VILLE
LOUVECIENNES

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante du secrétariat des Syndicats intercommunaux

Nombre de communes	**:**	**9**
QUORUM	**:**	**10**
Délégués présents	**:**	***12***
Délégués comptant pour le vote	**:**	***10***

SEANCE DU 31 JANVIER 2019

Le quorum étant atteint, **Monsieur Bernard CLUZEAUD,** doyen et Président de séance remercie les membres du comité pour leur présence et ouvre la séance à 19h00.

Madame Priscille PEUGNET, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Election du Président
- Composition du bureau et élection de ses membres : Vice-présidents, assesseurs et secrétaire
- Adoption de la charte de l'élu local
- Délégation de compétences du comité syndical au Président et au bureau
- Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)
- Election des membres de la commission de délégation de service public (CDSP)
- Election des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
- Indemnité de fonction au Président et aux Vice-présidents

ELECTION DU PRESIDENT

Le Président de séance présente le rapport et informe qu'un seul candidat s'est fait connaitre auprès du secrétariat du syndicat et qu'il s'agit de Monsieur Arnaud PERICARD à qui il donne la parole afin qu'il présente sa candidature.

Monsieur PERICARD remercie Monsieur Cluzeaud et reformule, devant les membres du comité, son acte de candidature pour poursuivre l'ensemble des travaux du Syndicat jusqu'à la fin de cette mandature, c'est-à-dire jusqu'en mars 2020.

Le Président de séance remercie Monsieur Péricard et demande s'il y a d'autres candidats.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

Le Président de séance propose de passer au vote.

Résultats :

Pour : 10 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Monsieur PERICARD est élu, à l'unanimité, Président du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye.

Le Président de séance cède la parole à Monsieur le Président, immédiatement installé, et le félicite pour son élection.

COMPOSITION DU BUREAU ET ELECTION DE SES MEMBRES : VICE-PRESIDENTS, ASSESSEURS ET SECRETAIRE

Le Président remercie ses collègues du comité pour leur confiance renouvelée lors de ce vote et pense que la relation de travail est efficace et productive et que c'est un comité et un syndicat qui fonctionnent bien.

Il présente le rapport et rappelle que le Bureau syndical est composé, outre le Président, de deux Vice-présidents, deux assesseurs et un secrétaire.

Il informe que deux candidatures ont été transmises au secrétariat général des Syndicats intercommunaux pour les fonctions de Vice-présidents : celles de Monsieur Gilbert ARNAUD et de Monsieur Jacques LABRE, et précise que Monsieur ARNAUD a été excusé pour son absence.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé aux votes.

1er Vice-président :

Candidature déclarée : Monsieur Gilbert ARNAUD

Nombre de votants : 10
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 10
A obtenu : 10 voix

Monsieur Gilbert ARNAUD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin, est élu 1er vice–président du Syndicat.

2ème Vice-président :

Candidature déclarée: Monsieur Jacques LABRE

Nombre de votants : 10
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 10
A obtenu : 10 voix

Monsieur LABRE, ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin est élu 2ème vice–président du Syndicat.

Le Président indique qu'il convient de procéder à l'élection des 2 assesseurs et du secrétaire.

Suite à un appel à candidature, Monsieur Jean-Luc AGNES et Madame Marie-Claude KREUTZ se sont présentés à la fonction d'assesseur.

Après avoir procéder aux opérations de vote, les résultats suivants sont constatés :

Assesseurs – 1er tour du scrutin

Nombre de votants : 10
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 10

Ont obtenu : Monsieur Jean-Luc AGNES : 10 voix
: Madame Marie-Claude KREUTZ: 10 voix

Monsieur Jean-Luc AGNES et Madame Marie-Claude KREUTZ, ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin, sont élus assesseurs du Syndicat.

Monsieur Pascal HERVIER propose sa candidature à la fonction de Secrétaire du Bureau.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé aux opérations de vote.

Secrétaire – 1er tour du scrutin

Nombre de votants : 10
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 10

A obtenu : 10 voix

Monsieur HERVIER, ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin, est élu Secrétaire du Bureau du Syndicat.

Le Président annonce que les membres du Bureau sont élus, à l'unanimité.

Il remercie pour ce vote et précise que Monsieur ARNAUD sera prévenu de sa réélection au poste de 1er Vice-président.

ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Président fait la lecture de la charte de l'élu local et précise, après avoir vérifié, que chacun a reçu une copie de cette charte.

Il est donc pris acte de la lecture et de la distribution, à tous les élus, de la charte de l'élu local.

DELEGATION DE COMPETENCES DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Le Président présente le rapport et précise que les délégations sont strictement identiques à celles qui existaient précédemment. Il demande si les membres du comité ont besoin de compléments d'informations concernant ces délégations.

Sans remarque, le comité syndical adopte, à l'unanimité, la délégation de compétences du comité syndical au Président et au Bureau.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le Président présente le rapport.

Monsieur SAILLARD précise que, dans la précédente Commission d'appel d'offres, il manquait un suppléant.

Monsieur Serge MIRABELLI propose sa candidature.

Une liste de candidat est présentée :

Pour les membres titulaires : M. Jacques LABRE, M. Jean-Luc AGNES, M. Gilbert ARNAUD, M. Jean-Guillaume DATIN, Mme Priscille PEUGNET.

Pour les membres suppléants : Mme Pauline TESSIER, M. Victor DA PONTE, M. Jean-Louis RICOME, M. Dominique FORTIN, M. Serge MIRABELLI.

Il est procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

M. Jacques LABRE, M. Jean-Luc AGNES, M. Gilbert ARNAUD, M. Jean-Guillaume DATIN, Mme Priscille PEUGNET sont élus, à l'unanimité, membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

Mme Pauline TESSIER, M. Victor DA PONTE, M. Jean-Louis RICOME, M. Dominique FORTIN, M. Serge MIRABELLI sont élus, à l'unanimité, membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Le Président présente cette délibération et demande si le représentant de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a déjà été présent dans cette réunion du SIA.

Monsieur SAILLARD réponde par la négative.

Le Président demande si les montants de 106 000 € et 68 000 €, cités dans cette délibération, sont bien HT.

Monsieur SAILLARD le confirme.

Le Président ajoute qu'il s'agit d'un fonctionnement classique pour celles et ceux qui en ont dans leurs communes respectives. Il informe qu'il manque également un suppléant.

Monsieur Rodolphe SOUCARET propose sa candidature.

La liste de candidats suivante est présentée :

Pour les membres titulaires : M. Jacques LABRE, M. Jean-Luc AGNES, M. Gilbert ARNAUD, M. Jean-Guillaume DATIN, Mme Priscille PEUGNET.

Pour les membres suppléants : Mme Pauline TESSIER, M. Victor DA PONTE, M. Jean-Louis RICOME, M. Dominique FORTIN, M. Rodolphe SOUCARET.

Il est procédé à l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

M. Jacques LABRE, M. Jean-Luc AGNES, M. Gilbert ARNAUD, M. Jean-Guillaume DATIN, Mme Priscille PEUGNET sont élus, à l'unanimité, membres titulaires de la commission de délégation de service public.

Mme Pauline TESSIER, M. Victor DA PONTE, M. Jean-Louis RICOME, M. Dominique FORTIN, M. Rodolphe SOUCARET sont élus, à l'unanimité, membres suppléants de la commission de délégation de service public.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le Président présente le rapport.

Mme Marie-Pascale KREUTZ et Mme Pauline TESSIER ont présenté leur candidature.

Concernant les représentants d'associations, **le Président** demande pourquoi il y a deux membres pour l'association Yvelines environnement.

Monsieur SAILLARD précise que c'est une question de disponibilité d'un des membres et donc de sa représentation par un autre membre de l'association. Il souligne que cela n'est pas décisoire mais simplement informatif dans le cadre de la démocratie locale.

Le Président demande s'il n'y a pas d'objection à mettre deux membres de cette association et fait observer qu'il n'y a pas trop d'enjeu. Il souligne qu'il est toujours bien d'avoir des associatifs dans ces commissions.

Il est procédé aux opérations de vote.

Mme Marie-Pascale KREUTZ, Mme Pauline TESSIER, sont élus, à l'unanimité, membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

INDEMNITE DE FONCTION AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS

Le Président présente le rapport et précise que les indemnités n'ont pas augmenté.

Monsieur SAILLARD précise que toutes les indemnités versées au Président et Vice-présidents sont calculées par rapport à l'indice terminal de la fonction publique et le pourcentage est calculé en fonction de la taille des Syndicats. En conclusion, plus le Syndicat rentre dans une certaine strate en fonction des habitants, plus le pourcentage appliqué à l'indice terminal évolue.

Le Président demande, afin de répondre à des questions justifiées qu'on pourrait lui poser, pourquoi cela est précisé.

Monsieur SAILLARD signale qu'il s'agit du référentiel, c'est-à-dire que le droit qui est ouvert pour de tels postes est de 29,53 % et de 11,81% de l'indice précité. Cependant, l'indice 1015 n'étant pas parlant, le chiffre correspondant, en euros, est donné. Il fait remarquer que, pour les syndicats, il avait été décidé depuis les deux dernières élections de ne pas donner la totalité du pourcentage possible.

Le Président trouve très bien de pouvoir expliquer ce calcul afin d'éviter toute confusion sur le montant effectif de l'indemnité par rapport au montant maximum qui pourrait être décidé.

Le Président demande aux membres du comité d'adopter cette délibération.

Sans observation, le comité syndical adopte, à l'unanimité, l'indemnité de fonction au Président et aux Vice-présidents.

QUESTIONS DIVERSES

Les quelques minutes suivantes sont consacrées aux bassins du Pecq et le Port-Marly et à l'état des dernières discussions.

Le Président souhaite un point de situation afin que chacun ait l'info partagée et il donne pour cela la parole à Monsieur SAILLARD.

Monsieur SAILLARD, rappelle que le montant des travaux du bassin de Port Marly, évalué au mois d'avril/mai avec le Cabinet ARTELIA, et pour lequel un appel d'offres avait été lancé, est de 1,8 millions d'euros HT. Cependant, il est constaté que l'arrivée des travaux du Grand Paris et les Jeux Olympiques ont entrainé une flambée des prix des entreprises et des fournisseurs. Il précise que l'effet s'est fait sentir durant cet été et que l'appel d'offre ayant été ouvert en octobre, la flambée des prix était à son maximum avec des montants aux alentours de 2,6 millions d'euros, voire 3 millions d'euros. Il souligne que la question d'une sous-évaluation s'est posée mais qu'à priori, ce n'est pas le cas au départ ; toutefois, le montant n'avait pas été réévalué au regard de l'évolution des prix, qui est de 20% environ. L'estimation du coût du bassin est donc plutôt de 2,1 millions d'euros aujourd'hui. Il ajoute que, cependant, les entreprises ayant du mal à trouver des sociétés pour travailler avec elles ou des fournisseurs, le Syndicat s'est retrouvé avec des prix exagérés. Il signale que des négociations ont été lancées avec les entreprises, et que la question de tout recommencer s'était posée. Il fait observer que, toutefois, les travaux de ce bassin s'inscrivent dans le cadre de travaux déjà prévus à Port-Marly et que l'objectif est de ne pas intervenir une fois les travaux de cette commune terminés, car la population ne comprendrait pas qu'une route soit refaite et recassée quelques mois plus tard pour recommencer d'autres travaux. Il y avait donc un enjeu de temporalité assez important, mais aussi un enjeu économique au vu des tarifs excessifs. Il explique que les négociations ont été menées et que les résultats sont arrivés la semaine dernière. Le candidat qui va être proposé au comité demande un montant de 2 340 000 €, soit une plus-value qui n'est pas trop excessive par rapport à l'estimation.
Le groupe de travail a estimé que cette proposition était cohérente par rapport à la situation actuelle et surtout, comme le signalait le Président lors du dernier comité, le syndicat est en quelque sorte mis en demeure de réaliser les travaux, le schéma directeur n'étant pas conforme du fait des rejets. Il n'est donc pas possible de perdre du temps et d'attendre ad vitam aeternam que les prix redescendent ou que les Jeux Olympiques n'aient plus d'impact. Cependant, il ajoute que les conséquences vont être tirées pour le bassin du Pecq à venir, et dont l'appel d'offres est en cours, car il ne sera pas possible d'avoir ce type d'augmentation sur l'ensemble des travaux à venir.
Il ajoute que le groupe de travail va proposer au Président, et ensuite au comité, de valider le projet tel quel, à savoir un montant de 2 340 000 €.
Il croit pouvoir le dire, sous l'autorité du groupe de travail, que cette baisse de montant, passant de 2,6 millions/3 millions à 2 340 000 €, n'est pas une baisse qui générera des travaux supplémentaires qui pourraient aboutir à atteindre le prix initial proposé, mais qu'il s'agit vraiment d'études techniques validées par plusieurs cabinets et qui ont permis d'optimiser des demandes, de les revoir sur certains points. Cela n'excluant pas des travaux supplémentaires, mais qui ne seraient pas dûs aux économies faites ici.
Il rappelle qu'il y a aujourd'hui une certaine urgence à présenter cela, tout d'abord en commission d'appel d'offre, mais il était auparavant nécessaire de délibérer pour redésigner les membres de cette commission, puis au comité, si le groupe de travail et le Président le valide, pour pouvoir lancer les travaux assez vite. Il informe qu'aujourd'hui, le timing du Port-Marly est encore respecté, sachant qu'à Port-Marly ou au Pecq, les travaux finiront ou seront toujours en cours pendant les élections de 2020.
Il ajoute que ces éléments ont été vus avec les communes pour que ce soit le moins impactant possible.

Le Président demande une explication sur le financement de la différence du coût des travaux.

Monsieur SAILLARD informe que des provisions budgétaires ont été constituées depuis quelques temps et que des subventions de l'Agence de l'Eau sont attendues. C'est pourquoi, dès que le projet sera validé, les éléments vont être envoyés à cette agence. Il précise qu'une part d'emprunt sera nécessaire mais très légère concernant ce bassin car les montants peuvent être actuellement absorbés. Il ajoute qu'il y aura peut-être un emprunt relais pour tout ce qui est FCTVA et subventions, puisque ces sommes arrivent avec un peu de décalage.

Le Président mentionne que c'était un peu le sujet d'inquiétude de cette fin d'année. Il y a un delta de 250 000 € entre le réajustement du montant de l'estimation et le réel. Il fait observer que, d'une part, il y a un problème de conformité par rapport au schéma directeur et par rapport aux contraintes réglementaires et qu'il faut donc agir. De plus, il y a un effet inflationniste qui est observé sur tous les projets et que les élus voient peut être également dans leur commune respective. Il confirme qu'il y a un caractère d'urgence par rapport aux travaux qui sont engagés à Port-Marly et mentionne également que de nombreux administrés saisissent les élus car ils ne comprennent plus le fait d'éventrer la voirie deux ou trois fois en cas de travaux.

Le Président annonce que Madame BRANDENBURG, qui a travaillé sept années au sein du SIA et a été titularisée il y a très peu de temps, quitte les syndicats intercommunaux pour une promotion de DST adjointe à Andrésy.

Monsieur SAILLARD précise qu'elle part fin mars.

Monsieur SAILLARD annonce qu'elle sera là au prochain comité, qu'un technicien a été recruté pour le SIA et suivra les travaux au quotidien et que, par ailleurs, un recrutement d'une ingénieure principale a été effectué sur le SIDRU, mais que celle-ci va également assurer le suivi des travaux énoncés plus haut avec ce technicien. Il précise que cette personne vient d'une commune, qu'elle a déjà fait des travaux d'assainissement et travaille déjà avec Madame BRANDENBURG sur les dossiers. Il rassure les élus en disant qu'il n'y aura donc pas de période de creux pour suivre les dossiers en cours. Il fait observer qu'un contact a été pris avec la communauté d'agglomération car, il le rappelle, à la fin de l'année cette dernière reprend la compétence assainissement, même s'il se peut que les syndicats, par convention, continuent de gérer l'assainissement pendant un ou deux ans. Il a été pris attache avec la communauté d'agglomération, comme cela avait été demandé par les élus, pour voir ce que celle-ci souhaitait en termes de recrutement et il s'avère qu'un ingénieur devrait être recruté. Il explique que, de la sorte, un recrutement se fait aussi sur le SIA, et cette personne sera réaffectée à l'agglomération en fin d'année, mais continuera sans doute à travailler avec le SIA. Il répète qu'il n'y aura pas de période sans suivi durant ces travaux et ajoute même qu' il y aura plus de personnes pour s'occuper de ces travaux du fait du recrutement du technicien chargé d'aider Madame BRANDENBURG.

Le Président signale qu'un point sera fait lors d'un prochain comité concernant le transfert de compétence car il y a encore quelques zones d'incertitude comme, par exemple, le dispositif réglementaire et les conventions de gestion transitoire, comme cela avait déjà été fait pour la GEMAPI. Il pense qu'il sera de toute façon sans doute obligatoire de gérer par transition car l'agglomération, qui va renaitre de ses cendres au mois d'avril, ne sera pas en mesure, pense-t-il, d'assumer et de gérer cette compétence directement et qu'elle s'y mettra progressivement.

En l'absence d'autres questions, **le Président** lève la séance à 19h35.